



POUR UN PACTE PRODUCTIF :
LES TERRITOIRES S'ENGAGENT

INTRODUCTION

Le constat est implacable et partagé : l'économie française a subi depuis plus de vingt ans une **érosion massive** de ses activités productives, industrielles en premier lieu, mais plus largement des multiples secteurs associés à son éco-système : services dédiés, logistique, transports, recherche ...

Dans de très nombreux bassins d'emplois, l'essor des activités dites « résidentielles » est à peine parvenu à compenser cette érosion, amplifiée par la crise de 2008-2009, mais perceptible dès le début des années 2000.

Trop longtemps, le pessimisme a dominé au sujet de notre avenir industriel. Beaucoup semblaient y renoncer ou n'agir que de manière défensive, pour retarder ou accompagner au mieux les plans sociaux. La période n'est pas si éloignée où **certains présageaient une « France sans usine »**, déconsidérant l'avenir de l'industrie, des métiers de fabrication et des savoir-faire historiques de notre pays. Faible attractivité des professions industrielles, déficit de renouvellement des élites entrepreneuriales, atonie de l'investissement productif se sont combinés pour fragiliser notre économie.

Coût du travail, poids des charges fiscales et sociales, excès de réglementations ont souvent été présentés comme les principales causes de nos pertes de compétitivité et de performance. D'importants allègements sont de fait intervenus ces dernières années (suppression de la taxe professionnelle, crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi...) mais ces facteurs de compétitivité-coût n'expliquent pas tout.

Les positionnements des entreprises tricolores, situés plutôt en milieu de gamme (*middle tech*), les ont **plus exposés à la concurrence externe**. Nos capacités d'innovation ont été bridées par une culture technologique sans doute insuffisante, malgré les efforts importants déployés par les acteurs publics (pôles de compétitivité, crédit impôt recherche, sociétés d'accélération du transfert technologique...) pour rapprocher les univers de la recherche de l'éco-système entrepreneurial.

La France a également manqué d'investissements de long terme dans nos activités productives : le fameux **« capital patient »** qui est admiré chez nos voisins d'Outre-Rhin, en Scandinavie ou en Suisse mais qui est moins développé dans nos territoires, malgré l'existence de banques mutualistes très proches de leurs clients, ou la création (récente) de la banque publique d'investissement (Bpifrance)¹.

Les explications de nos pertes de parts de marché à l'international et de l'affaiblissement du tissu productif national sont donc plurielles, imputables à de nombreux faits explicatifs qui tiennent aux coûts de production mais aussi beaucoup à des **facteurs « hors-coût »**.

UN ENJEU DE COHÉSION TERRITORIALE

En tout état de cause, les territoires français sont convaincus de la nécessité d'inverser les tendances des dernières décennies et proposer aux acteurs économiques une **stratégie de reconquête**. Ils ont la conviction que cette reconquête est non seulement possible, mais absolument nécessaire à notre cohésion territoriale.

Il serait **erroné de n'attendre ce rebond que des seules métropoles françaises**,

¹ Une évaluation reste à faire de la période de financiarisation débridée des années 2000-2008 qui a vu des considérations de très court-terme, à haute dimension spéculative, prendre le pas sur les stratégies au long cours, nécessaires à tout développement industriel orienté vers la qualité et l'innovation. Le bilan complet et sérieux des vagues de LBO opérées sur les PME et ETI françaises au cours des années 2000, motivées par une « création de valeur » essentiellement actionnariale, resterait sans doute à faire, en toute objectivité.

en espérant un ruissellement spontané de richesses au profit de leurs aires d'influence et des périphéries régionales. Une telle stratégie serait contre-productive.

La performance de nos métropoles et des activités qui s'y concentrent (services qualifiés, finance, conception, marketing, publicité, recherche...) **dépend étroitement de la densité et du dynamisme du tissu entrepreneurial des bassins d'emplois qui les environnent.**

Les « chaînes de valeur » des activités productives, de même que les relations entre donneurs d'ordre et fournisseurs, dessinent de fortes inter-relations entre les activités métropolitaines et d'autres, consommatrices de foncier notamment, situées dans des agglomérations moyennes ou petites villes, voire dans des campagnes industrielles.

La croissance de l'emploi dans nos métropoles s'est avérée plus forte qu'en moyenne depuis la crise, notamment via l'émergence des nouveaux secteurs liés aux activités du numérique et les nouvelles technologies. Mais cette croissance est restée assez faible, loin d'être généralisée à toutes les métropoles. La réalité est que nous avons aujourd'hui **besoin à la fois de métropoles attractives, exerçant de forts effets d'entraînement sur les économies régionales**, et de bassins d'emploi bien organisés, qualifiés, connectés.

Il n'y a pas lieu d'opposer nos territoires. Notre pays est marqué par une économie très unifiée par l'histoire, avec de fortes complémentarités entre ses offres territoriales, ses lieux d'accueil des activités de conception, de recherche, de financement... et d'autres plus adaptés à la réalisation matérielle concrète. Une région bien organisée doit garantir (ou reconstruire) cette complémentarité économique de ses territoires : métropole, agglomérations de taille intermédiaire, bassins de vie ruraux ou semi-ruraux.

Les analyses territoriales les plus poussées montrent qu'il n'y a pas de fatalité, que certaines « success stories » existent aussi bien dans des grandes conurbations que dans des petits bassins qui « sur-performent » (Vitré, Les Herbiers, Sainte-Sigolène, Figeac...).

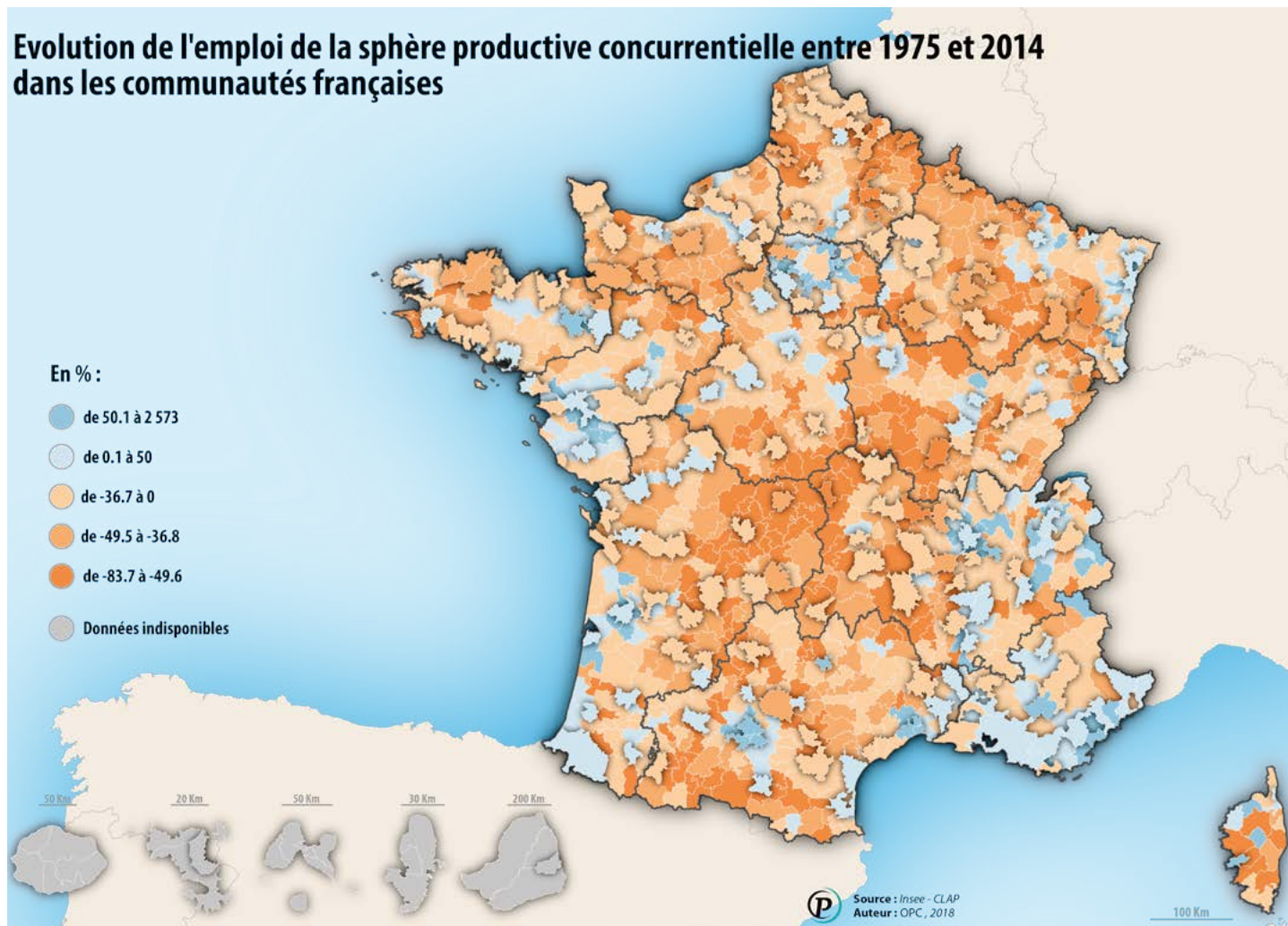
INVERSER LES TENDANCES

Pour autant, de nombreuses études récentes (AdCF, CDC, CGET, La Fabrique de l'industrie...) convergent pour **constater l'intensité très élevée des pertes d'emplois « productifs »** dans les agglomérations de taille moyenne, les petites villes et les bassins ruraux manufacturiers. Ces territoires ne sauront retrouver une croissance durable sans une inversion des tendances récentes.

La carte ci-après (extraite d'une étude de l'AdCF à paraître) analyse à l'échelle des intercommunalités (métropoles, communautés urbaines et d'agglomération, communautés de communes), **l'évolution de l'emploi « productif » depuis 1975** dans nos territoires ².

² Cet « emploi productif » comprend les activités industrielles, agricoles, mais aussi les activités de services ou de financement qui leur sont associées. L'emploi « productif » recouvre ici les secteurs qui ne sont pas liés aux activités dites « résidentielles », centrées sur une consommation purement locale. Les biens et services liés à cette catégorie d'emplois dits « productifs » sont « exportables » en dehors du territoire. Ils sont dans le même temps plus exposés à des concurrences extérieures, nationale ou internationale.

Evolution de l'emploi de la sphère productive concurrentielle entre 1975 et 2014 dans les communautés françaises



EVOLUTION DE L'EMPLOI PAR SPHÈRES

ENTRE 1975 ET 2014

	Sphère productive concurrentielle		Sphère présenteielle		Ensemble	
	Evolution (N)	Evolution (%)	Evolution (N)	Evolution (%)	Evolution (N)	Evolution (%)
Moins de 20 000 habitants	-438 981	-38,3%	451 780	57,2%	12 799	0,7%
De 20 000 à 50 000 habitants	-382 593	-19,0%	1 202 335	77,6%	819 742	23,0%
De 50 000 à 100 000 habitants	-253 413	-16,5%	1 100 409	74,2%	846 996	28,0%
De 100 000 à 200 000 habitants	-88 549	-7,5%	1 125 367	83,5%	1 036 818	41,0%
De 200 000 à 500 000 habitants	105 555	6,5%	1 440 943	66,3%	1 546 498	40,8%
Plus de 500 000 habitants	12 977	0,5%	1 198 000	34,4%	1 210 976	20,2%
France métropolitaine	-1 174 454	-11,7%	6 073 182	56,1%	4 898 727	23,5%

Analysées par strates d'intercommunalités, ces données montrent **une très forte concentration des pertes d'emplois productifs dans les plus petites communautés de communes** de moins de 20 000 habitants (- 438 981 emplois), soit près de 40% d'érosion dans ces communautés au caractère rural. La création d'emplois dans les activités résidentielles ou « présentes » a juste compensé cet effondrement. La création nette d'emplois aura été de fait quasi-nulle (+0,7%) dans ces territoires, malgré la croissance démographique française et celle de la population active.

Les intercommunalités de la strate de 20 000 habitants-50 000 habitants et celles de la strate supérieure (50 000-100 000), soit des bassins liés à des petites villes ou villes moyennes, ont également concentré les baisses, mais dans des proportions moindres (respectivement -19% et -16,5%). Les créations d'emplois dans la sphère résidentielle les ont plus que compensées.

La seule strate à avoir connu un véritable gain net d'emplois productifs est celle des agglomérations et métropoles comprises entre 200 000 et 500 000 habitants (+6,5%). Les métropoles de taille supérieure ont juste préservé leur masse d'emplois productifs de 1975 ! La métropolisation de l'emploi « compétitif » est donc toute relative. Avec les gains des secteurs « présents », les championnes de la création nette d'emplois auront été les agglomérations (et petites métropoles) situées entre 100 000 et 500 000 habitants : plus de 40% de croissance de l'emploi sur longue période !

LES RAISONS D'Y CROIRE

Ces différents constats ne doivent pas conduire à un quelconque fatalisme, mais au contraire à un effort de réaction. Notre pays a besoin à la fois de **redynamiser ses moteurs productifs** et d'en améliorer la diffusion géographique. Le nouveau contexte s'y prête.

Le **nouveau pacte productif** que les intercommunalités entendent proposer aux grandes fédérations industrielles, au réseau national des chambres de commerce et d'industrie, aux MEDEF territoriaux, aux clubs d'entreprises locaux, à France Clusters... témoigne de leur parfaite prise de conscience de la situation, mais aussi de leur certitude que **le « made in France » a de l'avenir.**

Des opportunités nouvelles sont à saisir. **Des réorganisations territoriales d'ampleur ont été accomplies depuis 2010.** Des réformes institutionnelles, fiscales, universitaires... ont suscité un nouveau climat. Des ruptures technologiques sont intervenues, dont certaines très favorables à notre pays, notamment avec l'émergence des imprimantes numériques, des techniques 3D... qui vont permettre de relocaliser certaines productions de haute précision.

Un nouvel esprit entrepreneurial souffle également en France. De nouvelles générations, issues de nos meilleures écoles d'ingénieurs et de commerce, créent leurs activités et tentent leur chance, là où le projet de leurs prédécesseurs était plutôt de devenir cadres salariés de grandes entreprises prestigieuses. En lien avec la dynamique de la « French tech », des pépites innovantes éclosent au cœur de nos différentes régions.

De fait, **la création d'entreprises se porte bien** et s'avère robuste en France, mieux accompagnée aujourd'hui qu'il y a quelques années. Le renouvellement semble assuré. Mais notre enjeu est aussi **d'aider nos entreprises à croître** et à prospérer. A franchir

ces fameux « plafonds de verre » qui limitent trop souvent les ambitions ou conduisent à des rachats par des acteurs en place.

Notre pays, nos territoires, nos collectivités ont absolument besoin de PME fortes, agiles, capables de se projeter à l'international par leurs propres moyens ou en s'alliant avec d'autres.

Ils ont besoin aussi de ces **entreprises de taille intermédiaire (ETI)** qui s'avèrent en France moins nombreuses que chez nos voisins directs. Dans nos territoires, nos ETI et nos « grosses » PME sont souvent **les leaders de nos « éco-systèmes industriels » locaux** et la « vitrine » qui font la fierté du bassin d'emploi. Elles sont comme des « marques territoriales ». Elles les singularisent et en sont les têtes de proue.

Nous savons combien ces entreprises, que certains auteurs appellent nos « champions cachés », apportent au développement de l'emploi, des qualifications et des savoir-faire, de la recherche et développement, des activités de services...

Il convient de les aider à prospérer et à croître, à créer de la valeur et à investir. **Les territoires s'y engagent.**

Il n'y a pas lieu pour autant d'opposer par principe les PME et ETI à nos grandes entreprises nationales ou internationales. Nos « chaînes de valeur » sont aujourd'hui complexes, et associent de très nombreux acteurs autour d'une production donnée. Les chantiers navals de Saint-Nazaire, que certains pensaient condamnés naguère, font aujourd'hui travailler des centaines de sous-traitants dans la région Pays-de-la-Loire voire au-delà. Airbus est au cœur, en Midi-Pyrénées, d'une extraordinaire constellation de fournisseurs, localisés aussi bien dans la *Mecanic valley* (Lot, Aveyron...) que dans les contreforts des Pyrénées. Il en est de même pour Toyota, Bombardier et Alstom à Valenciennes, de Michelin à Clermont-Ferrand, de PSA à Mulhouse, Montbéliard ou à Rennes.

Notre pays préserve sur son sol, et c'est heureux, de grands groupes industriels nationaux ou internationaux. La France reste une terre attractive pour les investissements mobiles comme le montrent les bilans annuels de Business France ou du cabinet Trendeo. Ses faiblesses ne sauraient occulter ses points forts, parmi lesquels une qualité reconnue de sa main-d'œuvre, une productivité élevée, mais aussi des équipements et services publics performants dont une bonne partie relève de nos collectivités territoriales.

LES VILLES ET TERRITOIRES COMME GISEMENTS D'INNOVATIONS ET DE CROISSANCE

Au côté des grandes filières industrielles qui font la réputation de l'économie française (aéronautique, luxe, pharmacie, automobile...), **la France dispose de grandes majors** dans l'industrie du bâtiment et des travaux publics, des transports urbains, de l'énergie, de l'eau, de la propreté, de l'ingénierie ... qui se sont structurées au cours de l'histoire à partir de la commande publique des collectivités et sont leurs partenaires quotidiens. Nos métropoles et nos agglomérations sont les vitrines de leur savoir faire et leurs terrains privilégiés d'expérimentation.

Les fonctionnalités des villes et les territoires deviennent partout dans le monde un nouveau gisement de croissance et d'innovation. De fait les projets urbains et territoriaux de nos intercommunalités (métropoles, communautés d'agglomérations et de communes...), leurs programmes de logements et de bâtiments, le

renouvellement de leurs réseaux et équipements techniques (eau, assainissement, numérique, énergie...), leurs systèmes de transport collectif et de mobilité, leurs universités, leurs hôpitaux, leurs grands établissements culturels, leurs stades, leurs gares... vont constituer des laboratoires pour nos champions industriels, nos ETI et PME innovantes, nos *start-up* porteuses de technologies de rupture, entraînant dans leur sillage des activités d'ingénierie, d'architecture, de financement, de gestion de données...

La France a la chance de disposer de villes nombreuses et de territoires attractifs, à l'identité forte, riches d'un patrimoine remarquable, d'une histoire de longue durée. Ces singularités ne sont pas incompatibles avec la modernité et la culture de l'innovation. Nos collectivités souhaitent participer d'une nouvelle aventure industrielle, reposant sur la qualité et la différenciation des solutions. Elles disposent d'une commande publique puissante qui peut être un levier considérable au service du « *Made in France* » à condition de ne pas se résumer à des produits et solutions standardisés. **Collectivités et entreprises doivent inventer ensemble une haute qualité territoriale et urbaine.**

Une commande publique stratégique, orientée vers l'innovation et la créativité, peut contribuer au renouveau industriel français en jouant un rôle de « multiplicateur keynésien local ». Dans le respect des règles de concurrence européennes, il est possible de préparer très en amont notre tissu industriel à des appels d'offre de grande envergure. Il est possible de mutualiser des achats pour amortir les coûts d'innovation sur les plus grandes séries et permettre l'émergence de solutions françaises, garantes de retombées économiques positives pour nos territoires.

En lien avec la médiation des entreprises, des cahiers de bonnes pratiques doivent être proposés pour organiser cette commande publique responsable et stratégique. Les collectivités doivent s'engager également dans la charte fournisseur responsable de la médiation.

UNE OPPORTUNITÉ À SAISIR : LA CLARIFICATION DES COMPÉTENCES ÉCONOMIQUES DES COLLECTIVITÉS

A la suite de la loi NOTRe, **les responsabilités des collectivités en matière de soutien du développement économique ont été enfin clarifiées.** Cela était très attendu des acteurs économiques. Il faut mieux le faire savoir, tant au niveau national que local, aux entreprises.

Les régions sont désormais responsables des stratégies globales de développement et d'innovation, des régimes d'aides aux entreprises, de la formation professionnelle, de l'internationalisation des entreprises. Les intercommunalités – métropoles et communautés – ont désormais en charge, et de manière exclusive, l'aménagement économique du territoire et l'accueil des entreprises. Elles ont **une responsabilité plus globale sur leur environnement quotidien et l'animation du bassin d'emploi** : transports, logement des salariés, équipements publics (voiries, réseaux techniques, numérique...), climat d'écoute et de confiance.

La mise en œuvre des stratégies régionales de développement, redéfinies en 2016-2017 à travers les **schémas régionaux** (SRDE-II), a vocation à se traduire par une **contractualisation territorialisée avec les intercommunalités.** Ce mouvement est aujourd'hui très engagé dans des régions comme la Bretagne ou la Normandie, se développe dans le Grand Est, en Centre Val de Loire, en Bourgogne-Franche Comté, dans les Hauts-de-France, en Occitanie... Il convient d'en amplifier la dynamique et

d'inventer des partenariats nouveaux, agiles, lisibles, mobilisateurs.

Dans ce **cadre institutionnel rénové**, nos collectivités doivent intensifier leurs efforts pour accompagner la **création d'entreprises et leur reprise**. Des dispositifs efficaces se sont déployés partout en France pour assurer cet amorçage, en mobilisant des moyens peu coûteux pour les finances publiques, privilégiant le prêt d'honneur à la subvention sans retour.

Au-delà du renouvellement de notre tissu d'entreprises, **ces soutiens doivent également viser à leur croissance**. Trop peu d'entreprises dépassent le stade de la micro-entreprise ou de la TPE. Les franchissements de seuils sont difficiles. La propension de nos entreprises à croître est insuffisante. Des progrès sont attendus sur ces sujets.

Il est essentiel de conforter la mise en réseau des entreprises et multiplier les soutiens de toute nature aux dizaines de « *clusters* » qui se sont structurés au cœur de nos régions. Ces « *clusters* » doivent non seulement continuer à prospérer, mais il est crucial d'insérer dans ces collectifs (ou communautés entrepreneuriales) un nombre toujours plus grand d'entreprises. L'entreprise isolée sur son segment de marché va se raréfier avec la montée de l'économie collaborative, faite d'alliances, d'innovations en commun, de mutualisations.

Avec leurs partenaires (CCI, clubs d'entreprises...), les collectivités doivent mettre à disposition des **lieux et des évènements** adaptés à ces synergies inter-entreprises, créer un environnement propice à ces collaborations. Nos parcs d'activités, nos pépinières ou hôtels d'entreprises, nos technopoles... doivent être repensés en fonction de ces nouvelles attentes.

Beaucoup est déjà fait dans les territoires par les agglomérations et métropoles. Mais un considérable chantier de **requalification des zones d'activité** des années 1970-80 reste devant nous. Les intercommunalités ont une responsabilité importante pour mieux animer ces parcs d'activités, enrichir l'offre de services et de fonctionnalités mis à disposition des salariés (ex. crèches inter-entreprises, restaurants, dessertes en transport collectif...).

L'ENJEU DES QUALIFICATIONS PROFESSIONNELLES

En lien avec leurs partenaires (régions, CCI...), nos collectivités peuvent faciliter les **rapprochements avec les universités et les instituts techniques**, les formations post-bac, les écoles d'ingénieur ou de management... Elles ont un rôle essentiel à jouer pour modifier les regards sur les activités industrielles et productives, favoriser la découverte de ces métiers par les jeunes générations, améliorer l'orientation professionnelle, encourager le développement de l'apprentissage, donner le goût de créer et de concevoir.

Des initiatives doivent être prises, au cœur des bassins d'emploi, au plus proche des entreprises et des salariés, pour organiser une **gestion prévisionnelle des emplois et des compétences territorialisée (GPECT)**. Une considérable mutation va provenir de la réforme de la formation professionnelle, des progrès attendus de notre formation continue et des systèmes de certification. L'avenir de nombreuses universités françaises ou antennes, mais aussi de formations post-bac, passera par cette nouvelle donne.

En contrepartie de ces efforts, les collectivités attendent beaucoup du **renforcement de la responsabilité territoriale, sociale et environnementale des entreprises**. Nombre de ces dernières s'engagent dans les territoires, choisissent de cultiver leur

ancrage local, d'investir durablement dans les compétences et le bien-être de leurs salariés. Le **mécénat** des entreprises ne cesse de croître au profit des projets territoriaux. Il est notable que la plupart des candidats à la présidence du principal mouvement patronal français (MEDEF) mettent l'accent dans leurs programmes et propos sur l'importance qu'ils accordent aux territoires. A la structuration historique des organisations en grandes branches verticales, le temps est venu de les faire évoluer vers des organisations beaucoup plus horizontales et décentralisées.

C'est cette **entreprise du XXI^{ème} siècle** qu'il faut faire prospérer en lui assurant que cette implication territoriale n'est ni une perte de compétitivité, ni une menace sur la rentabilité. C'est un investissement de long terme.

Ces entreprises responsables doivent être protégées des pratiques commerciales parfois prédatrices de certains acheteurs ou intermédiaires, voire des rachats inamicaux (cf. certains leveraged buy-out LBO ³ très destructeurs des années 2000). Elles doivent également être prémunies des concurrences déloyales qui se sont malheureusement manifestées en Europe à travers les pratiques d'optimisation fiscale agressive.

Faute de coopération fiscale suffisante en Europe, des distorsions de concurrence se sont multipliées à travers des schémas d'optimisation fiscale dits « agressifs ». A cet égard, les initiatives de l'OCDE mais aussi de la commissaire européenne à la concurrence, Margrete Vestager, sont très attendues et pourront être des bonnes nouvelles pour nos territoires. Les agences de développement de nos collectivités savent en effet combien il s'est avéré difficile de lutter à armes égales pour attirer dans nos territoires certains projets d'investissements internationalement mobiles. Au-delà des projets « greenfield » (créations de sites ex-nihilo), ce sont les arbitrages des grandes entreprises internationalisées entre leurs propres unités pré-existantes qui sont souvent devenus défavorables au « site France ».

Le rééquilibrage des règles du jeu est nécessaire à l'économie française, mais aussi à beaucoup de nos territoires.

APAISER LES DÉBATS SUR LA FISCALITÉ LOCALE PAR UNE ANALYSE EXHAUSTIVE ET JUSTE

Un débat s'est par ailleurs engagé au sein du Conseil national de l'industrie sur la fiscalité qui repose sur la production. Le poids élevé des charges fiscales et sociales qui pèsent sur nos entreprises rétroagit sur leur compétitivité à l'international, mais aussi sur leur capacité à faire face, en France même, aux concurrences venues de l'extérieur. **La part de « made in France » dans nos propres chaînes de valeur s'est ainsi contractée.** Notre reprise actuelle tend même à accroître les importations de certains produits, faute de fournisseurs nationaux ou de capacités à faire face aux reprises de commandes.

Des améliorations sont encore possibles, notamment pour rendre notre fiscalité et nos cotisations sociales **moins pénalisantes pour les secteurs d'activité les plus exposés à la compétition internationale.**

Les réformes fiscales qui ambitionnent de répondre au déficit de compétitivité de nos entreprises et à restaurer leurs marges doivent néanmoins viser juste. Certaines réformes récentes ont paradoxalement davantage bénéficié aux entreprises et secteurs qui n'étaient pas toujours les plus exposés à la concurrence internationale. Le remplacement de la taxe professionnelle en a été un exemple criant, en profitant davantage aux secteurs « abrités » qu'aux secteurs « exposés ». Il en est de même de certains allègements de charges sur les bas salaires.

³ « leveraged buy-out » : rachat par endettement

L'industrie moderne, et les activités qui lui sont associées, se caractérisent en effet par des niveaux moyens de rémunération des salariés et des chiffres d'affaire des entreprises qui n'en font pas aujourd'hui les bénéficiaires principales des mesures d'allègements de coûts.

De même que nos collectivités ont contesté l'idée que la taxe professionnelle ait été rendue responsable de la destruction de 500 000 emplois industriels (comme cela fut annoncé en 2009 pour en justifier la suppression), elles ne pensent pas que la fiscalité locale qui affecte dix ans plus tard nos activités économiques soit le frein principal de notre renouveau productif.

Les décideurs publics locaux sont néanmoins montrés disposés à réexaminer l'équilibre de cette fiscalité entre les différents types d'activités, notamment entre les secteurs les plus exposés à la concurrence et les secteurs « abrités ». Des progrès sont en effet possibles en matière de cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) et de cotisation foncière des entreprises (CFE), mais aussi des taxes affectées à des services locaux (versement transport, taxe d'enlèvement des ordures ménagères...). Un débat doit s'engager entre acteurs publics locaux et industriels pour réfléchir à des solutions adéquates.

Nos collectivités ont néanmoins besoin de préserver des recettes pour fonctionner et investir dans leurs territoires. **Toute évolution de la fiscalité pesant sur les entreprises doit ainsi s'opérer à produit fiscal global constant.** Si certaines entreprises paient sans doute beaucoup, parfois trop, nous savons néanmoins que nombre d'autres se retrouvent aujourd'hui quasiment exonérées de toute contribution fiscale locale sous l'effet des exonérations et dégrèvements très nombreux qui leur sont consentis.

Les intercommunalités peuvent partager l'analyse, soutenue par plusieurs fédérations industrielles, selon laquelle le chiffre d'affaire n'est pas une bonne référence pour déterminer l'assiette d'imposition ou le barème de cotisations. Les intercommunalités souhaitent que les contributions des entreprises soient représentatives de la valeur ajoutée des entreprises.⁴ C'est ce qu'a visé la réforme de la taxe professionnelle et fait consensus entre les parties prenantes. Il faut en garder l'esprit.

⁴ La valeur ajoutée est à la racine de ce qui constitue la création de richesses et qui tient compte de la capacité contributive. Les collectivités sont de fait directement intéressées à cette création de valeur ajoutée.

CONCLUSION

Le renouveau productif de nos territoires ne s'opèrera pas en un jour. Il relève de ce que l'économiste Pierre Veltz appelle des « sucres lents ». Les savoir-faire industriels, la capacité d'innovation, la constitution de réseaux d'export... relèvent d'investissements de long terme.

C'est justement parce qu'ils présupposent un important « capital immatériel » que les savoir-faire industriels doivent être entretenus et préservés, le cas échéant réorientés vers de nouveaux produits ou procédés. Les reconstituer *ex-nihilo* est souvent une gageure. Nos territoires doivent par conséquent s'inscrire dans cette **logique de long terme**, cultiver des avantages comparatifs et des excellences industrielles.

C'est par cet ancrage territorial puissant, inscrit dans un modèle entrepreneurial très impliquant pour les parties prenantes (actionnaires, management, salariés, banques, collectivités...) que des pays comme l'Allemagne (citée comme référence permanente), mais aussi l'Autriche, la Suisse, les pays scandinaves, les régions septentrionales de l'Italie... préservent un socle productif dynamique.

Il n'est pas étonnant que ce soit, en France, les territoires qui se rapprochent le plus de ce modèle qui présentent les meilleurs indicateurs de performance économique et de cohésion territoriale.



22, rue Joubert • 75009 Paris

T. 01 55 04 89 00

F. 01 55 04 89 01

www.adcf.org

adcf@adcf.asso.fr